

Communautaire, quand tu nous tiens

**GEORGES-LOUIS BOUCHEZ
ET BRIEUC VAN DAMME**

Le premier est délégué général du MR; le second est fondateur de la firme de conseil Bære et membre de l'Open Vld. Ils écrivent à titre personnel.

Si les partis politiques se concentrent surtout à souligner ce qui les différencie en période électorale, ce ne sont pas les défis nécessitant des solutions communes qui manquent... Tel est l'objectif de cette série d'articles qui s'achève aujourd'hui: tenter d'apporter, au-delà des clivages idéologiques et politiques, des réponses concrètes aux problèmes les plus pressants.

En Flandre, le communautaire est de retour de ne jamais avoir disparu. Les partis séparatistes N-VA et Vlaams Belang veulent ouvrir un maximum d'articles de la

Constitution pour révision.

Le CD&V veut quant à lui utiliser la prochaine législature pour discuter de la 7^e réforme de l'État, qui adviendrait au gouvernement d'encore après. Groen et Open Vld, qui semblent de mieux en mieux s'entendre malgré le théâtre préélectoral obligatoire, veulent également pouvoir changer la Constitution lors de la prochaine législature et rêvent à haute voix d'un préambule civique et de la refédéralisation de certaines compétences.

Même si le traumatisme du blocage po-

litique de 2010-2011 n'a pas encore été complètement digéré par une grande partie de la classe politique et de la population, il y a pourtant de bonnes raisons pour la revoir, cette Constitution – même et peut-être surtout pour les francophones.

Rappelez-vous de Katowice...

Rappelez-vous la mauvaise figure que nous avons faite lors de la conférence sur le changement climatique des Nations unies à Katowice: n'arrivant pas à se mettre d'accord entre eux, les Belges n'ont pas pu rejoindre la High ambition coalition, une déclaration appelant à accélérer le rythme dans la lutte contre le réchauffement climatique.

Un accord interfédéral sur l'approvisionnement énergétique entre les quatre ministres compétents s'est tellement fait attendre que le régulateur a dû mettre en garde à plusieurs reprises contre des ruptures en électricité. Et qui s'étonne encore que les 9 (!) ministres compétents pour les soins de santé, avec leurs sensibilités idéologiques et territoriales différentes, n'arrivent pas à s'entendre sur des dossiers tels que les numéros Inami?

Bref, une nouvelle gouvernance pour notre petit Royaume ne serait pas du luxe superflu. Si la politique était une discipline rationnelle, le principe de subsidiarité façonnerait la répartition des pouvoirs et notre architecture institutionnelle.

À en croire cette maxime politique, dictant que la responsabilité d'une action publique revient à l'entité compétente la plus proche de ceux directement concernés par ladite action, cela signifierait qu'une évaluation objective indiquerait probablement qu'une série de compétences aujourd'hui régionalisées devrait être refédéralisées (tels le commerce extérieur et le climat), et que certaines compétences qui se trouvent en grande partie au Fédéral aujourd'hui pourraient être décentralisées vers les Régions et Communautés (tels la Justice et les soins de santé).

La première stratégie, celle de la refédéralisation, préconisée notamment par le vice-Premier Alexander De Croo, semble peu réaliste à l'heure actuelle et aller à l'encontre du développement institutionnel historique de la Belgique.

Reprochez-nous d'être fatalistes si vous voulez, mais il semble peu rentable d'investir beaucoup d'énergie politique là-dedans (ce qui n'empêche pas que nous trouvions l'appel de De Croo courageux et rafraîchissant). La deuxième, celle de la régionalisation, semble se heurter à un bloc francophone qui, pour la première fois depuis 1985, refuserait de permettre la révision de toute une série d'articles de la Constitution.

Hiérarchisation des niveaux de pouvoir

Et pourtant, une solution existe qui permette à la fois à la Belgique:

1. d'assurer une meilleure coordination entre les différents domaines politiques en tout ou en partie régionalisés;
2. de ne pas faire mauvaise figure quant à ces engagements internationaux;
3. d'accéder au souhait (très) fort de certains de recevoir plus d'autonomie dans certains domaines où les relations entre le Nord et le Sud du pays se sont à un tel point éloignées et complexifiées ces dernières années que le moindre mal semble de les régionaliser entièrement.

Bien qu'allant à l'encontre de la Constitution à ce jour, nous défendons la réintroduction d'une hiérarchie des niveaux de pouvoir dans certains domaines, là où un désaccord interrégional et/ou interfédéral mettrait en péril les engagements internationaux de la Belgique.

En échange de cette hiérarchisation des niveaux de pouvoir, toute une série de compétences seraient décentralisées. Cette importante concession que feraient les régionalistes qu'est l'introduction d'un pouvoir supérieur pourrait ainsi être compensée par une ultime régionalisation de blocs homogènes de compétences.